

Si vous inscrivez les choses noir sur blanc dans la loi, vous ne laissez aucune marge de manoeuvre, aucun moyen d'apporter ces changements. Par contre, si vous inscrivez cela dans les règlements, vous conservez une certaine latitude. C'est ce que le secrétaire parlementaire a déclaré et c'est pourquoi nous allons sans doute avoir des règlements flexibles qui pourront être modifiés en fonction des besoins des handicapés ou pour régler la question des mesures raisonnables d'adaptation de façon logique.

Quand les municipalités commencent à définir les besoins en mesures d'adaptation raisonnables pour les personnes handicapées, elles le font de façon très détaillée. Elles vous disent au pouce ou au centimètre près quelle largeur la porte des toilettes doit avoir, elles vous indiquent la pente d'une rampe et le genre de serrures dont doivent être équipées les portes. Tous ces détails sont énoncés dans les règlements municipaux concernant les aménagements réservés aux personnes handicapées.

Je suis sûr que les députés d'opposition, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou du NPD, ne s'attendent pas à voir tous ces détails précisés dans le projet de loi, ce qui nous obligerait à débattre pendant presque un an un autre projet de loi modificateur lorsque nous voudrions les changer. Ils souhaitent cette souplesse et c'est bien entendu ce qu'a recommandé le gouvernement.

Pour ma part, je voudrais que l'on s'engage davantage à effectuer des changements, non seulement dans les locaux de la Chambre sur la Colline parlementaire, mais également dans tous les bureaux du gouvernement dans les différentes régions du pays.

Lorsque j'occupais des fonctions au niveau municipal, il y a eu L'Année internationale des handicapés, en 1980. Cette année-là, divers gouvernements provinciaux ont accordé aux municipalités des fonds pour apporter des changements à leurs locaux en vue de les rendre accessibles aux handicapés. C'était en 1980. Pour autant que je sache, un grand nombre d'immeubles des services municipaux ont été adaptés en vue d'être accessibles aux invalides dès cette date. Il en est allé de même dans les immeubles des gouvernements provinciaux. Ce qui m'a étonné lorsque je suis arrivé à Ottawa, c'est de voir que nous n'avons pas progressé aussi rapidement que les municipalités. Pourquoi n'avons-nous pas agi aussi rapidement que les provinces en prenant des mesures au niveau fédéral en vue de modifier les locaux en fonction des handicapés.

Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics (M. Stewart) est présent et je sais qu'il est déterminé à adapter les immeubles et les bureaux du gouvernement à l'intention des handicapés. Je suis sûr qu'il communiquera ce message au ministre et avant longtemps, nous verrons ces changements se produire car je sais que le ministre et son secrétaire parlementaire sont déterminés à cet égard.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'appuie l'amendement proposé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), qui

### *Équité en matière d'emploi*

demande à la Chambre d'ajouter à l'article 3 la définition suivante, au titre des «mesures d'aménagement»:

«mesures d'aménagement» comprend, sans restriction . . .

Soit dit à l'intention du député de York-Est (M. Redway).  
Je poursuis ma lecture:

. . . sans restriction, l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste de fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.»

Voilà une définition claire, sans restriction. Je ne vois pas ce qui empêche mon collègue de York-Est, qui a pourtant une vaste expérience du domaine municipal et beaucoup de valeur comme homme politique, de saisir la différence entre une politique et un règlement. Il s'agit, en l'occurrence, d'une politique et de vie politique. Il faut des objectifs. Nous ne parlons pas de règlements. Le député de York-Est a dit que les règlements devaient être souples. Mais c'est faux. Ils doivent être catégoriques, puisqu'ils s'appliquent à des cas particuliers, et doivent donc préciser en toutes lettres ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Une politique, par contre, est en quelque sorte un fourre-tout, on peut y inscrire n'importe quel objectif. Voilà en quoi consiste une politique, et la politique tout court. Il est question des objectifs à fixer. Quiconque affirmerait ici qu'il connaît tous les règlements relatifs à un certain domaine ferait figure d'incompétent, à moins qu'il ne se soit spécialisé dans ce domaine. En tant qu'hommes politiques, nous n'avons jamais cherché à établir des règlements précis.

A titre d'exemple, nous avons adopté l'année dernière une politique sur la métrisation. Mais le règlement n'a pas encore été publié. Qui va s'en plaindre? Aucun député ne le fera, parce que notre rôle était d'établir cette politique. Quant aux règlements, ils seront l'oeuvre de spécialistes en la matière, c'est-à-dire de fonctionnaires. C'est à eux que je veux m'adresser, parce qu'ils sont responsables des mesures d'aménagement.

Je me suis entretenu il y a peu de temps avec M<sup>me</sup> Suzanne Azzi. Pour ceux qui ne la connaissent pas, M<sup>me</sup> Azzi est . . .

[Français]

. . . la coordonnatrice du service d'emploi pour les handicapés au niveau professionnel à la Commission de la Fonction publique. C'est elle qui s'occupe de voir à placer, selon les programmes fédéraux depuis plusieurs années, les gens qui sont handicapés physiquement ou autrement et qui ont besoin, à l'occasion, d'une aide spéciale, dans un emploi rémunéré, dans cette Fonction publique du Canada qui est la nôtre.

Monsieur le Président, je pourrais vous donner des exemples à n'en plus finir à partir des ascenseurs, des boutons qui ont été baissés; même ici au Parlement, on ne peut pas recevoir les handicapés physiques parce qu'on n'est pas prêt à le faire encore, mais nous nous avons baissé les boutons pour contrôler les ascenseurs, mais nous n'avons pas encore mis le son pour les aveugles. Il y a beaucoup de choses à penser au sujet de l'accès à un édifice.